

Mise en ligne : 18 novembre 2023.
Dernière modification : 19 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

CHALAS AND SONS, Paris et Londres exploitations minières négoce, représentation industrielle

Société en commandite simple, 1920.

Émile TRIPONÉ dit CHALAS, commanditaire

Né à Montbéliard, le 16 février 1846.

Fils d'Adolphe Innocent Triponé (Belfort, 1814-Delle, 1878), élève du pensionnat de Fribourg (Suisse), successivement avocat, commissaire-priseur à Angoulême, puis représentant à Belfort des Forges et aciéries de Firminy, figure du parti républicain, et de Marie Launois.

Frère d'Adolphe, représentant à Belfort, qui demande en 1891 à prendre pour patronyme celui de sa mère.

Marié à Reine Marie Chalas (1855-1937), fille de Pierre Chalas, ingénieur des Arts et Métiers, ingénieur au PLM, aux Forges de Leeds (GB), puis chez Peugeot frères.

Dont :

- Pierre *Adolphe* (1876-1950) : ingénieur géologue ;
- Jeanne Marie Antonine (15 août 1880), mariée à René Alphonse Blanchet (Paris VIII^e, 21 septembre 1872-Neuilly, 1939 ???), prêteur sur hypothèques, administrateur de [La Bienvenue](#) (Nouvelle-Calédonie)(1920).
- Charles *Émile* (1883-1956) : ci-dessous ;
- *Pierre* Léon Chalas (16 février 1890-27 juillet 1917, mpf).

Chevalier de la Légion d'honneur du 18 avril 1871 comme lieutenant d'artillerie de la Garde nationale mobile du Haut-Rhin.

Puis capitaine au 7^e régiment territorial d'artillerie

Représentant à Paris de la maison allemande F.-A. Lange, qu'il abandonne au profit exclusif de maisons anglaises : Armstrong et Mitchell (armement), Thomas Firth, (fabricant d'acier à Scheffield), Greenwood & Batley (machines-outils), Tannett, Walker et C^o (machines hydrauliques).

Condamné en 1891 à 5 ans de prison, 3.000 fr, d'amende, 10 ans d'interdiction des droits civiques, 10 ans d'interdiction de séjour, radiation de l'ordre de la Légion d'honneur, pour une affaire embrouillée de cession du procédé de fabrication de la mélinite à la firme Armstrong. Emprisonné à Étampes, libéré par anticipation en octobre 1893, il se fait oublier en prenant le nom de son épouse.

Décédé en 1928.

Charles *Émile* CHALAS, gérant

Né à Neuilly-sur-Seine, 18 mai 1883.

Fils d'Émile Triponé (ci-dessus), et de Reine-Marie Chalas.

Marié à Tananarive, le 2 nov. 1912, avec Valentine Roquemaure.

Veuf, remarié à Paris XVI^e, le 3 mars 1919, avec Mélanie Bernaud, fille d'un conservateur de l'Enregistrement qui devint administrateur de diverses affaires de son gendre. Dont :

— Robert (Chavannes-les-Grands, Territoire de Belfort-Lourdes, 24 décembre 2006) ;

— Marcel (Walton, GB, 23 oct. 1922-Chambéry, 30 août 2001) ;

— Jean (Walton, GB, 10 février 1925-Dreux, 30 juillet 2018) ;

— Colette (Walton, GB, 10 février 1925-Suresnes, 4 septembre 1999)(Mme Roland-Nicolas Groult) ;

— Paul (Weybridge, GB, 17 février 1928-Sanary-sur-Mer, 30 déc. 2012).

H.E.C.

Envoyé en Nouvelle-Calédonie par son père, en compagnie de son frère Adolphe, en vue de prospections minières (1902).

Prise en charge de la mine de chrome La Tiébaghi pour le compte de la Société Le Chrome.

Canonnier au 1^{er} régiment d'artillerie de la Nouvelle Calédonie (juin 1905-mars 1906).

Auteur de *Les richesses minières de la Nouvelle-Calédonie* (conférence, Paris, 1906).

Fondateur des [Rizières de Marovoay \(Colonie de Madagascar\)](#)(1912),

Volontaire civil comme chef de bureau de la comptabilité matières premières de la section française de la commission internationale de ravitaillement à Londres (9 mars 1915-7 sept. 1918)

et sous-directeur de la Société Aerators à Londres reconvertie dans la fabrication de balles Lebel (26 déc.1915-1^{er} mai 1918).

Administrateur de la [Compagnie agricole et industrielle de Madagascar](#) (1920), suite à l'apport des Rizières de Marovoay

Fondateur de [La Bienvenue](#), en Nouvelle-Calédonie (1920)

Administrateur de la [Société de Ouaco](#).

de la [Société d'études pour la reconstruction de Smyrne](#) (Vilayet d'Aidin)(1923),

Fondateur de la Société Minerais et Alliages, Paris, 44, rue de Lisbonne (1924),

Chevalier de la Légion d'honneur du 7 mars 1925 (parrainé par Henri Michel, avocat à la cour d'appel de Paris, député des Basses-Alpes) : industriel à Londres. Est à la tête de plusieurs des plus importantes sociétés minières et industrielles françaises de l'étranger dont les affaires s'étendent de l'Angleterre à la Côte d'Ivoire, à la Rhodésie, au Balouchistan (région à cheval sur l'Iran et le Pakistan), à Madagascar et à la Nouvelle-Calédonie.

Administrateur de la [Société minière et métallurgique de l'Océanie](#) (oct. 1928),

Président de la [Société de la Tiébaghi](#) (S.A., 1910) : chrome,

Fondateur de la Générale Industrielle, à Paris, 41, avenue Montaigne (1930),

et de Minerais-Alliages-Produits Chimiques, à Paris, 22, avenue de la Grande-Armée (1936).

Commandeur de la Légion d'honneur du 27 mai 1952 (min. Travail et sécurité sociale).

Selon le *Bottin mondain* 1955 : armateur, président d'honneur de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger, vice-président du Comité national des conseillers du commerce extérieur.

Domiciles : 25, rue Leconte-de-L'Isle, Paris XVI^e, et château de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loire).

Décédé à Paris XVI^e, le 27 juin 1956.

Pierre Adolphe CHALAS

Né à Meudon, le 7 déc. 1876.
Fils d'Émile Triponé et de Reine Marie Chalas.
1,76 m.
Liaison avec une Canaque.
Puis marié à Ellen Butler.

Étudiant à la faculté des sciences de Paris.
Ingénieur géologue.
Dom. : Nouméa (16 déc. 1902)
Permissionnaire minier en Nouvelle-Calédonie (mars 1902).
Madagascar (20 septembre 1915 : séjour de six mois).
Liquidateur des [Rizières de Marovoay \(Colonie de Madagascar\)](#) (1920).
Administrateur de [La Bienvenue](#) (Nouvelle-Calédonie)(1920).
Auteur de brevets sur l'extraction du nickel des minerais siliceux (5 sept. 1908), la fabrication du café soluble (déc. 1923) et d'un produit alimentaire soluble à base de kola frais (mai 1928).

Décédé à Neuilly, le 10 novembre 1950.

Marcel François Joseph BERNAUD, administrateur de sociétés

Né à Mamirolle (Doubs), le 1^{er} janvier 1866.
Fils de Jean Pierre Constant Bernaud (1815-1899) et d'Ursule Mélanie Petitjean (†1899).
Marié à Saint Bonnet de Joux (Saône-et-Loire), le 13 octobre 1891, avec Françoise, Marie-Thérèse Grandjean (1872-1949) dont :
— Pierre Claude Marie Marcel (1892-1917, mpf) ;
— Mélanie Henriette Marie Marcelle (1894-1988), mariée le 3 mars 1919, Paris XVI^e, avec Émile Chalas (ci-dessus)
— Marie-Thérèse, Henriette, Marie, Marcelle (1906), mariée avec Émile Monamy.

Receveur de l'enregistrement et des domaines
Administrateur, avec son gendre, de :
Société Minerais et Alliages (1925),
[Société minière et métallurgique de l'Océanie](#) (1928),
Générale Industrielle (1930),
Minerais-Alliages-Produits Chimiques (M. A. P. C. I.)(1936),
[Société de la Tiébaghi](#) (AEC 1937).

Décédé à Saint-Maurice (Val-de-Marne), le 29 janvier 1948.

(*Le Journal des débats*, 18 janvier 1897)

Nous avons dit que M. Émile Triponé avait sollicité du garde des sceaux l'autorisation de changer de nom. Aujourd'hui, le *Journal officiel* publie le nouvel avis suivant :

M. Émile Triponé, agissant au nom de : Pierre-Adolphe Triponé, né à Meudon (Seine-et-Oise), le 7 décembre 1876 ; Jeanne-Marie-Antonine Triponé, née à Neuilly-sur-Seine (Seine), le 15 juillet 1880 ; Charles-Émile Triponé, né à Neuilly le 19 mai 1883 ; Pierre-Léon Triponé, né à Neuilly le 16 février 1890, ses quatre enfants mineurs demeurant avec lui à Neuilly-sur-Seine, dont il est l'administrateur légal, sollicite pour eux de M. le garde des sceaux l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de Clavay-Chalas.

1903-19011

Représentant en Nouvelle-Calédonie de Birch and Sons,
exploitant la mine de chrome La Tiébaghi
pour le compte de la [Société Le Chrome](#)

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES
SERVICE DES MINES & TOPOGRAPHIQUE

AVIS

Demandes en concession de mines
(*J.O. de la Nouvelle-Calédonie*, 31 octobre 1903)

N° 9085.— Par une pétition en date du 26 mars 1902, M. C. Caulry, domicilié à Nouméa, sollicite une concession de mine de cobalt (3^e catégorie et autres minerais de même catégorie dénommée « B-C. N° 7 » et située à Brindy.

Par un acte en date du 9 décembre 1902, M. C. Caulry fait cession de tous ses droits en faveur de M. Pierre-Adolphe Chalas, domicilié à Paris, 22, rue de Tocqueville, en vue d'une substitution de celui-ci au premier demandeur pour l'obtention de la dite concession. Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit, conformément au plan annexé à la dite demande.

Au Nord :

1° Par une ligne droite de 945 mètres entre le point trigonométrique n° 18 et un point situé à 321 mètres au Sud 13° 30' Ouest du point trigonométrique n° 17.

2° Par une ligne droite de 780 mètres parallèle à la limite Nord-Ouest de la mine instituée « Marie », aboutissant au Nord au bord de la mer, à un cocotier marqué situé à l'extrémité du contrefort qui s'étend au Nord du point trigonométrique 4 ou 119.

3° Par le bord de la mer jusqu'à l'angle Nord de la mine instituée « Marie ».

À l'Est :

1° Par la limite Nord-Ouest de la mine instituée « Marie ».

2° Par une ligne droite de 557 mètres reliant l'angle Ouest de cette mine à l'angle Nord de la mine instituée « Prise de Bac-Ninh ».

3° Par la limite Nord-Ouest de cette mine pour 550 mètres.

Au Sud : Par une ligne droite entre l'extrémité Sud de la limite Est et un point situé à 150 mètres à l'Ouest du point trigonométrique n° 20 sur la crête qui forme la limite Sud de la mine instituée « Sainte-Suzanne ».

A l'Ouest :
1° Par cette ligne de crête jusqu'au point trigonométrique n° 20.
2° Par le rayon trigonométrique 20-18 formant partie de la limite Est de la mine instituée « Sainte-Suzanne ».
Les dites limites renfermant une étendue superficielle de 170 hectares

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES
SERVICE DES MINES & TOPOGRAPHIQUE
AVIS
Demandes en concession de mines
(*J.O. de la Nouvelle-Calédonie*, 12 décembre 1903)

N° 9085.— Par une pétition en date du 26 mars 1902, M. C. Caulry, domicilié à Nouméa, sollicite une concession de mine de cobalt (3^e catégorie et autres minerais de même catégorie dénommée « B-C. n° 7 » et située à Brindy.

Par un acte en date du 9 décembre 1902, M. C. Caulry fait cession de tous ses droits en faveur de M. Pierre-Adolphe Chalas, domicilié à Paris, 22, rue de Tocqueville, en vue d'une substitution de celui-ci au premier demandeur pour l'obtention de la dite concession.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit, conformément au plan annexé à la dite demande.

Au nord : 1° Par une ligne droite de 945 mètres entre le point trigonométrique n° 18 et un point situé à 321 mètres au Sud 13° 30' Ouest du point trigonométrique n° 17.

2° Par une ligne droite de 780 mètres parallèle à la limite Nord-Ouest de la mine instituée « Marie », aboutissant au nord au bord de la mer, à un cocotier marqué situé à l'extrémité du contrefort qui s'étend au nord du point trigonométrique 4 ou 119.

3° Par le bord de la mer jusqu'à l'angle Nord de la mine instituée « Marie ».

À l'est : 1° Par la limite Nord-Ouest de la mine instituée « Marie ».

2° Par une ligne droite de 557 mètres reliant l'angle Ouest de cette mine à l'angle Nord de la mine instituée « Prise de Bac-Ninh ».

3° Par la limite Nord-Ouest de cette mine pour 550 mètres.

Au sud : Par une ligne droite entre l'extrémité Sud de la limite Est et un point situé à 150 mètres à l'ouest du point trigonométrique n° 20 sur la crête qui forme la limite Sud de la mine instituée « Sainte-Suzanne. »

À l'ouest : 1° Par cette ligne de crête jusqu'au point trigonométrique n° 20.

2° Par le rayon trigonométrique 20-18 formant partie de la limite Est de la mine instituée « Sainte-Suzanne ».

Les dites limites renfermant une étendue superficielle de 170 hectares.

L'Écho des mines et de la métallurgie, 21 déc. 1903, p. 1527 :
Nouvelle-Calédonie. — La maison Chalas & Sons, également, va ouvrir une importante exploitation de nickel, sur la côte Est, près Canala, après janvier 1904.

N° 803. — ARRÊTÉ autorisant MM. John Birch et C^o Ltd à conserver le chemin de fer minier construit par MM. Delaplane et Duhamel en vue de desservir l'exploitation de la mine « Tiébaghi » à Néhoué.

(Du 12 juillet 1903).

(*J.O. de la Nouvelle-Calédonie*, 2 septembre 1905)

.....
Art. 1^{er}. — MM. John Birch et C Ltd, représentés à Nouméa par MM. Chalas et Fils [Chalas and Sons], sont autorisés à conserver, à leurs frais, risques et périls, le chemin de fer construit par MM. H. Delaplane et Duhamel, à la suite de leur demande sus-visée du 17 février 1902.
.....

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES
SERVICE DES MINVES & TOPOGRAPHIQUE
AVIS

Demandes en concession de mines
(*J.O. de la Nouvelle-Calédonie*, 6 septembre 1913)

N^o 9.685. — Par une pétition en date du 7 janvier 1903, M. Chalas (Emile) fils, agissant au nom et pour le compte de M. Chalas (Adolphe) sollicite une concession de mines de cobalt (3^e catégorie) et autres substance de même catégorie dénommée B. C. N^o 7 Extension, située à Camboui.

Cette concession est limitée conformément au plan dressé par le Service topographique et renferme une étendue superficielle de 156 hectares.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
(*Le Courrier*, 5 mai 1920)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Wargny, notaire à Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 1920, il a été formé entre M. Charles-Émile CHALAS, industriel demeurant à LONDRES (Angleterre), « Sorbie » Egerton Road, Weybridge et un commanditaire dénommé audit acte, une société commerciale en commandite simple ayant M. CHALAS comme seul gérant responsable.

La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de représentation, d'opérations et d'exploitations commerciales, agricoles, industrielles et minières dans tous pays sis à Paris, boulevard des Italiens, 5 bis, passage des Princes.

La durée de la dite société est de quinze années à compter du premier octobre mil neuf cent vingt.

Le siège social est à Paris, boulevard des Italiens, n^o 5 bis, passage des Princes, avec succursale à Londres (Angleterre), Finsbury Pavement House, E. C. 2.

La raison et la signature sociales sont

« CHALAS AND SONS »

M. CHALAS a apporté :

1^o Son industrie et ses relations évaluées à vingt deux mille cinq cents francs, ci
22.500

2^o Une somme de quarante mille francs en espèces, ci 40.000

Total : soixante deux mille cinq cents francs, ci 62.500

Et M. Émile TRIPONE, dit CHALAS, propriétaire demeurant à Paris, rue Émile-Menier, n^o 45, commanditaire, a apporté :

Le fonds de commerce faisant l'objet de la société, évalué douze mille cinq cents francs, ci 12.500

Le mobilier de bureau servant à l'exploitation dudit fonds évalué vingt cinq mille francs, ci 25.000

Et une somme de neuf cent mille francs qu'il s'est obligé de verser dans la caisse sociale le premier octobre mil neuf cent vingt, ci 900.000

Total formant le capital social : un million, de francs, ci 1.000.000

La société est gérée et administrée par M. Charles-Émile CHALAS qui, en conséquence, a seul la signature sociale et dont il ne peut faire usage que pour les affaires de la société.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, toutes opérations se rattachant à son objet. Il peut traiter, transiger, compromettre, ester en justice, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

La dissolution de la Société pourra être demandée par l'un des deux associés, dans le cas où il résulterait de l'un des inventaires sociaux, une perte quelconque dans le capital social.

En cas de décès de M. Charles-Émile CHALAS ou d'incapacité légale ou physique de travail qui excéderait six mois consécutifs, la société sera dissoute de plein droit et la liquidation sera faite dans les formes ordinaires par la personne qui sera désignée par les associés, leurs héritiers ou représentants, même par le représentant de tous mineurs ou incapables.

À l'expiration de la Société ou en cas de décès de M. Émile CHALAS ou en cas de dissolution anticipée, M. Charles-Émile CHALAS, s'il existe encore, conservera le fonds de commerce, objet de la Société, et restera seul propriétaire de tout l'actif social à la charge pour lui d'acquitter tout le passif et les charges de la société et notamment de rembourser à M. Émile CHALAS ou ses représentants, le montant de ses apports et ses droits dans la dite Société tels qu'ils seront fixés par l'inventaire commercial qui sera alors dressé contradictoirement entre les associés ou représentants.

Deux expéditions dudit acte de Société ont été déposées le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt, l'un au Greffe de la Justice de Paix du 2^e arrondissement de Paris, et l'autre au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine.

Pour extrait :
WARGNY.

APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE EN SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e Lucien Wargny, notaire à Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 1920.

M. Émile TRIPONE, dit CHALAS, propriétaire, demeurant à Paris, rue Émile-Menier, n^o 45.

A fait apport à la Société en commandite simple « CHALAS AND SONS », dont le siège est à Paris, boulevard des Italiens, n^o 5 *bis*, passage des Princes, constituée entre M. Charles-Émile CHALAS, industriel, demeurant à Londres (Angleterre), « Sorbie » Egerton Road, Weybridge, et un commanditaire dénommé audit acte aux termes dudit acte reçu par M^e WARGNY, le 8 avril 1920.

D'un fonds de commerce de représentation, d'opérations et d'exploitations commerciales, agricoles, industrielles et minières dans tous pays, sis à Paris, boulevard des Italiens, n^o 5 *bis*, passage des Princes, avec succursale à Londres (Angleterre), Finsbury Pavement House E. C. 2. Moyennant les avantages à son profit et sous les clauses et conditions indiquées audit acte.

Il a été stipulé que la Société serait propriétaire du fonds à compter du premier octobre 1920.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au plus tard, dans les dix jours de la présente insertion au siège de la Société « CHALAS AND SONS », à Paris, boulevard des Italiens, n^o 5 *bis*.

Pour première insertion,

WARGNY.

Société Minerais et Alliages*
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1925)

M. Émile Chalas vient de fonder cette société qui a pour objet général le commerce des minerais, métaux et alliages. Le capital est de 200.000 fr., le siège social est situé 44, rue de Lisbonne, et les premiers administrateurs sont MM. Chalas, Bernaud et Jacques Raimbault.

FOURNITURES INDUSTRIELLES
Générale Industrielle
(*La Journée industrielle*, 10 mai 1930)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet le commerce et la représentation de tous produits miniers et industriels.

Le siège social est à Paris, 41, avenue Montaigne.

Le capital est de 1.500.000 fr., en actions de 1000 fr., toutes souscrites en numéraire.

Le premier conseil d'administration est composé de MM Charles-Émile Chalas, industriel, à Neuilly-sur-Seine, boulevard d'Inkermann, 24, et Marcel Bernaud*, industriel, à Paris, avenue Montaigne, 41.

Minerais-Alliages-Produits Chimiques (M. A. P. C. I.)*
(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1936)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet le commerce en gros ou en détail, la représentation de tous produits miniers, métaux et alliages.

Le siège social est à Paris, 22, avenue de la Grande-Armée. Le capital est fixé à 1 million, en actions de 1.000 fr., toutes souscrites en numéraire. Les premiers administrateurs sont MM. Charles-Émile Chalas, 24, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine (Seine) ; Marcel-François-Joseph Bernaud, 53, rue de Prony, à Paris ; William H. Sneath, 11, Colvin Road, Scarsdale, New-York (États-Unis d'Amérique), et Eugène-Édouard Eckard, 12B, rue des Prémontrés, Liège (Belgique).

Who's who européen, 1967 [*Who's who*, 1971] :

Chalas (Marcel). Président-directeur général de société. Né à Walton (R.-U.), le 23.10.1922 [† Chambéry, 30 août 2001]. F. : de Émile et de Marcelle Bernaud. M. le 13.1.1954 à Paris, avec Geneviève Choizat. Enf. : Patrick. Ét. : Sainte-Croix Neuilly, H.E.C. Carr. : prés.-dir. gén. Labor. Maxi, dir. Union Carbide Europa (succ. fr.), [1956 : gérant Soc. minière La Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie (prod. interrompue en 1954), adm. Soc. minière La Bienvenue] adm. Cie agric. et industr. Madagascar, cons. du Comm. extér. de la Fr., Union des chambres de comm. fr. à l'étr., secr. gén. Union fr. à l'étr. Membre : ACIF. Récr. : mus. cl. Adr. priv. : 65, bd Victor-Hugo, 92 Neuilly-sur-Seine ; prof. : 22, av. de la Grande-Armée, Neuilly [Paris], France.
